



ÉCONOMIE
ET MARCHÉ

DOSSIER PRATIQUE

FACTURATION ÉLECTRONIQUE : CE QU'IL FAUT SAVOIR !

L'obligation pour les entreprises de recevoir des factures électroniques s'applique dès le 1^{er} septembre 2026. L'émission quant à elle, se fera pour les petites entreprises à partir du 1^{er} septembre 2027.

Pour un chef d'entreprise, il est important d'anticiper et de se préparer à ces nouvelles modalités de règlement afin de ne pas être écarté de certains marchés et de profiter du même service que les entreprises dont la taille est plus conséquente.



CAPEB
L'Artisanat du Bâtiment

PLUS FORTS. ENSEMBLE.

POURQUOI GÉNÉRALISER LA FACTURATION ÉLECTRONIQUE ENTRE ENTREPRISES ?

QUELS OBJECTIFS ?



RENFORCER LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES

Grâce à l'allègement de la charge administrative, à la diminution des délais de paiement et aux gains de productivité résultant de la dématérialisation



SIMPLIFIER LES OBLIGATIONS DÉCLARATIVES DES ENTREPRISES

À terme, en matière de TVA grâce à un pré-remplissage des déclarations



AMÉLIORER LA CONNAISSANCE DE L'ACTIVITÉ DES ENTREPRISES

En temps réel pour permettre un pilotage de la politique économique au plus près de la réalité économique des acteurs



AMÉLIORER LA DÉTECTION DE LA FRAUDE

Au bénéfice des opérateurs économiques de bonne foi

BON À SAVOIR

Pour une entreprise, le coût d'une facture électronique est inférieur à celui d'un timbre-poste alors que celui d'une facture papier est supérieur à 10 euros.



Cette réforme concerne tous les assujettis à la TVA, redevable ou non, établis en France. Les micro-entreprises sont donc également concernées.

QU'EST-CE QU'UNE FACTURE ÉLECTRONIQUE ?

Une facture électronique est une facture émise, transmise et reçue sous une forme dématérialisée et qui comporte nécessairement « un socle minimum de données sous forme structurée, ce qui la différencie des factures « papier » ou du PDF « ordinaire ».

Elle sera adressée au client par l'intermédiaire d'une Plateforme agréée ou d'une Solution compatible. La plateforme agréée sera immatriculée par l'administration fiscale tandis que les solutions compatibles viendront s'adosser sur les plateformes agréées.



CALENDRIER POUR LES TRÈS PETITES ENTREPRISES :

1^{ER} SEPTEMBRE 2026

1^{ER} SEPTEMBRE 2027

RÉCEPTION
DES FACTURES AU FORMAT ÉLECTRONIQUE

ÉMISSION
DES FACTURES AU FORMAT ÉLECTRONIQUE

BON À SAVOIR

La facturation électronique est déjà une réalité dans le cadre des marchés publics via Chorus Pro.

QUELS AVANTAGES ?



**FAIRE DES ÉCONOMIES POUR L'ENSEMBLE
DES ENTREPRISES**



DIMINUTION DES LITIGES



**CONSERVATION DES DOCUMENTS
AVEC UN ARCHIVAGE SIMPLIFIÉ**



**FAVORISER LA RÉDUCTION DES DÉLAIS
DE PAIEMENT**



**SIMPLIFIER LA GESTION ET LE SUIVI DES FACTURES
AU QUOTIDIEN**



**GAIN DE TEMPS AVEC LA TRANSMISSION
AUTOMATIQUE DES INFORMATIONS
À SON COMPTABLE**

BON À SAVOIR

Le terme « e-invoicing » est employé pour désigner la facturation électronique.

QU'EST-CE QUE LE « E-REPORTING » ?

Le « e-reporting » désigne la TRANSMISSION DE DONNÉES DE TRANSACTION à l'administration de certaines informations (par exemple, le montant de l'opération, le montant de la TVA facturée...) relatives à des opérations commerciales qui ne sont pas concernées par la facturation électronique.

Il s'agit le plus souvent des opérations de vente et de prestations de services avec des particuliers.

BON À SAVOIR

L'e-reporting permet de reconstituer l'activité économique d'ensemble d'une entreprise : complémentaire à la facturation électronique, il permettra, à terme, de proposer aux entreprises un pré-remplissage de leurs déclarations de TVA.

À QUOI SERT UNE PLATEFORME AGRÉE ?

Une plateforme agréée offre une prestation de services avec deux missions principales :



**TRANSMETTRE LA FACTURE SOUS FORMAT
DÉMATÉRIALISÉ DU FOURNISSEUR VERS LE CLIENT**



**EXTRAIRE CERTAINES DONNÉES DE CES FACTURES
POUR LES TRANSMETTRE À L'ADMINISTRATION FISCALE**

Par exemple, l'identification du fournisseur et du client, le montant HT de l'opération, le montant de la TVA due...

En tant qu'intermédiaire entre un fournisseur et un client, la plateforme a la possibilité de transformer la forme de la facture établie par le fournisseur pour la convertir dans un format qui convienne au client.

Depuis le 15 octobre 2024, un annuaire remplace la plateforme publique prévu initialement.

Vous pouvez le consulter dès à présent sur : www.impots.gouv.fr/je-consulte-la-liste-des-plateformes-agreees ➡

QUE DOIT GARANTIR LA PLATEFORME ?



**ASSURER LE MAINTIEN DE L'INTÉGRITÉ
DES DONNÉES, LEUR AUTHENTICITÉ
ET LEUR EXHAUSTIVITÉ**

**TESTEZ VOS CONNAISSANCES
AVEC NOTRE QUIZ !**



FOCUS SUR... LE FORMAT (ACCEPTÉ) DE FACTURE

UNE FACTURE PDF ENVOYÉE PAR COURRIEL EST UNE FACTURE ÉLECTRONIQUE ?

NON, la facture de type image PDF (facture numérisée ou PDF générée à partir d'un outil bureautique) envoyée par mail ne sera pas considérée comme une facture électronique.

Une facture électronique contient nécessairement un nombre minimum de données sous format structuré.

Si vous utilisez encore des factures papier ou PDF, il sera admis au début de la réforme que les factures soient déposées sous ce format, papier ou PDF, sur une plateforme partenaire ou la plateforme publique, pour être converties sous forme électronique et transmises à vos clients.

MON FOURNISSEUR POURRA T'IL M'IMPOSER UN FORMAT ÉLECTRONIQUE D'ÉCHANGE ?

NON, un fournisseur ne pourra pas vous imposer un format d'échange de facture électronique.

Vous pourrez choisir votre plateforme de réception (qui peut être la même que la plateforme d'émission des factures) en fonction du ou des format(s) qui vous conviennent. Les plateformes partenaires offriront toutes un socle minimal de formats, commun à l'ensemble des plateformes partenaires.

ZOOM SUR

Nos partenaires



Gérez vos chantiers de A à Z avec **SAGE BATIGEST CONNECT**, le logiciel de devis et factures bâtiment en ligne pour les artisans et PME du BTP !

➤ **Découvrez vos avantages adhérent CAPEB** ➤



costructor

COSTRUCTOR est un logiciel 100 % français et 100 % BTP ! Simple, intelligent et intuitif pour les devis, factures, plannings de chantier et le pilotage de la rentabilité, il intègre gratuitement la facturation électronique.

➤ **Découvrez vos avantages adhérent CAPEB** ➤